Image not found or type unknown

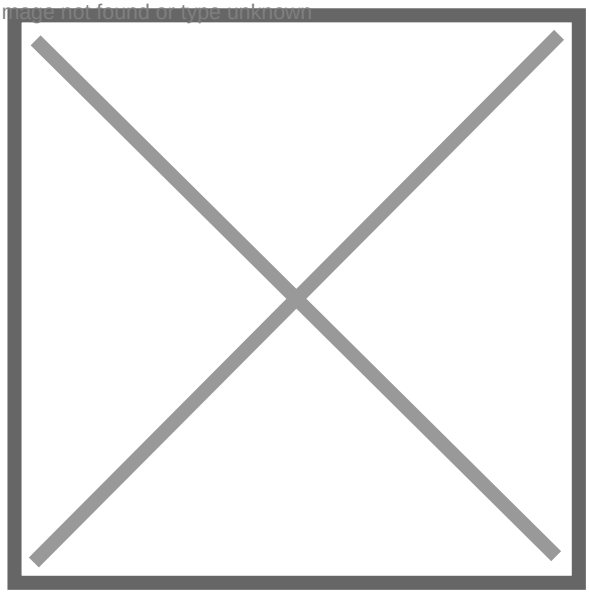

Besion d'aide !!!4 c.d.d avec accident du travail....

Par **gothica030**, le **09/01/2009** à **17:48**

bonjour tout le monde

j'étais employée en tant que caissière dans une grande surface.J'ai eu 4 c.d.d à la suite d'une pèriode de 1 mois chacun pour le même poste et durant mon dernier contrat, j'ai eu un accident du travail.
Donc j'ai étais arretée du 10/12/08 au 4/01/09.
Mon dernier contrat s'arretait aussi le 4/01/09, j'ai eu en revenant travailler la mauvaise surprise d'apprendre que cette entreprise ne souhaitait pas me renouveler un nouveaux contrat.

Je souhaite donc savoir, si tout d'abord l'entreprise en question avait le droit de me faire signer 4 contrat C.D.D en 4 mois, et aussi si l'entreprise se devait de me faire ressigner un contrat entant donné que je revenais d'un accident de travail.

Merci de votre response, que j'attend avec impatience!!!!

Par **Pierre**, le **10/01/2009** à **18:26**

Bonjour,

Concernant la succession de CDD, elle peut être valable ou non selon les cas. Quels sont les

motifs de recours chaque CDD ? (ex : remplacement, acroissement d'activité, ...)

L'entreprise n'a aucune obligation de vous faire signer un nouveau contrat, même si vous revenez d'un arrêt ayant pour origine un accident du travail.

Par **gothica030**, le **14/01/2009** à **12:12**

Bonjour et merci de votre réponse

Mes 4 C.D.D étaient pour un accroissement d'activité.
Par contre depuis que je n'ai plus de travail je me sen inutile et déprimer.

Par **Visiteur**, le **14/01/2009** à **14:59**

bonjour..

courage...

je pense que l'accident de travail n'a pas joué en votre faveur.. malheureusement...

re-motivez vous et à la chasse au boulot.....

Par **gothica030**, le **21/01/2009** à **19:37**

bonjour

Mon ancien patron à réembaucher tous les autres caissières qui étaient en C.D.D sauf moi.
De plus beaucoup on commencé leur premier contrat après moi.

A t'il le droit ??

Elles en sont à 5 C.D.D

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés